

DESRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le prothioconazole appartient à la famille des triazolinthiones, et au groupe FRAC code 3, G1 (fongicides IDM). Le prothioconazole est un inhibiteur de la biosynthèse des stérols. Cette substance systémique agit principalement de manière préventive sur diverses maladies des cultures.

Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cibles	Dose homologuée	Nombre max. d'appl. par culture	Conditions d'emploi	Délai avant récolte (jours)	ZNT par rapport aux points d'eau
Avoine Blé dur Blé tendre Épeautre Orge Triticale	Piétin-verse	0.8 L/ha	1 application par an	-	35 jours	
Avoine	Oïdiums Rouille couronnée	0.8 L/ha	2 applications par an	2 ^{ème} application après le stade BBCH 30 (début montaison)	35 jours	5 mètres En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Blé dur Blé tendre Épeautre Triticale	Fusarioses Oïdiums Rouilles Septorioses					
Orge	Fusarioses Helminthosporiose Oïdiums Rhynchosporiose Rouille naine					
Seigle	Rhynchosporiose Rouille brune					
Crucifères oléagineuses : Colza, Cameline, Moutarde, Navette, Chanvre, Bourrache, Sésame, Lin	Cylindrosporiose Sclérotiniose	0.7 L/ha	2 applications par an	2 ^{ème} application après le stade BBCH 20*	56 jours	
	Oïdiums	0.7 L/ha	2 applications par an	Entre les stades BBCH 30 et 80**	56 jours	

* Après le stade BBCH 20 (BBCH 20 = Aucune talle visible) : traiter à partir du développement des pousses stériles.

Pour le lin : traiter à partir du stade BBCH 20 "début de ramifications basales".

** Entre les stades BBCH 30 et 80 : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale : pas d'entre-nœuds (rosette)" (BBCH 30) et le stade "début de la maturation : les graines sont vertes et remplissent les siliques" (BBCH 80).

Pour le lin : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale, tige ≥ 10 cm (BBCH 30/31)" et le stade "début de la maturation" (BBCH 80).

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse :

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/>

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Distances de Sécurité Riverains / Résidents conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

SKEA peut être une active fongicide principalement préventive.

Appliquer SKEA sur les cultures bien implantées. Éviter de traiter sur une culture en stress hydrique.

Adapter le volume de bouillie en fonction du développement des organes à protéger (entre 100 et 200 L/ha).

Céréales à paillis (avoine, blé dur, blé tendre, épeautre, orge, seigle, triticale) :

Lorsque 2 applications sont autorisées, respecter un intervalle entre les traitements de 14 jours minimum. La deuxième application doit être réalisée après le stade BBCH 30 (début montaison).

Les stades d'applications conseillés sont :

- pour les blés : entre le stade 1 à 2 nœuds et la floraison

- pour les orges : entre le stade 1 nœud et l'apparition des barbes

Respecter un délai avant récolte de 35 jours.

Crucifères oléagineuses (colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame, lin) :

Respecter un intervalle entre 2 applications de 14 à 28 jours.

Sur crucifères oléagineuses (hormis le lin), appliquer entre les stades BBCH 30 et 80 : entre le stade "début de l'élongation de la tige principale : pas d'entre-nœuds (rosette)" (BBCH 30) et le stade "début de la maturation : les graines sont vertes et remplissent les siliques" (BBCH 80).

Sur lin : appliquer préférentiellement entre le stade "début de l'élongation de la tige principale, tige ≥ 10 cm (BBCH 30/31)" et le stade "fin de la floraison" (BBCH 69).

Respecter un délai avant récolte de 56 jours.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Éviter de traiter par de trop fortes chaleurs ou en cas de fortes amplitudes thermiques (> 20°C). Traiter préférentiellement tôt le matin ou tard le soir en cas de températures maximales supérieures à 25°C.

Traiter préférentiellement avec une bonne hygrométrie de l'air (plus de 60 %).

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur (notamment l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 - art. 5).

Préparation de la bouillie

Remplir aux 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitateur. Verser la quantité nécessaire de SKEA dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation pendant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd décline toute responsabilité quant à l'éventuelle apparition de résistances ou des conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Ne pas exposer le produit à moins de 10°C et plus de 40°C.

Conservier le produit soigneusement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, et à l'abri des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation d'utilisation ou d'intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR en cas d'intervention sur les parcelles traitées
	PRÉPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTE OU TRAINÉ À RAMPE, PULVÉRISATION VERS LE BAS	NETTOYAGE	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE A usage unique (*)	TRACTEUR SANS CABINE A usage unique (*)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	EPI partiel			EPI partiel
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE masque ou demi-masque (EN 140:1999) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)				

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.